



# Ville d'Audierne

Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2008

Internet : <http://www.audierne.fr/>

Bulletin N° 8

## Bulletin mensuel d'informations



### Etat civil

#### Naissance :

- Jean-Marie DAGORN, 1, rue V. Hugo

#### Décès :

- Yvonne Jacquemoud, née Percelé,  
12, rue Lamartine
- Robert BOURLIER,  
2, rue Lavoisier
- Jean-Michel DRECQ,  
10, rue de l'Abbaye
- Henri MOAL,  
4, rue M. Ravel

## Fêtes de fin d'année

La municipalité, le groupement des commerçants et les associations vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et s'associent, en cette période festive, pour animer notre ville.

**Vendredi 12** : allumage des illuminations dans la ville.

Vous pourrez également découvrir les décorations des sapins confectionnées par les enfants de la garderie municipale, le foyer Marthe Pierre, le foyer Kan Ar Mor et le secours catholique ainsi que les décors réalisés par le personnel communal.

**Lundi 22** : le Père Noël et Fiona MACLEOD, conteuse, accueilleront les enfants et petits-enfants d'Audierne, en mairie, à partir de 16 h 00.

Après avoir écouté Fiona pendant environ trois quarts d'heure, un goûter leur sera servi.

**Du samedi 06 au samedi 20**, les commerçants vous proposent :

- une tombola (installation d'une urne géante à l'entrée des halles),
- un jeu de piste, doté de lots, pour les enfants jusqu'à 12 ans.

**Du samedi 13 au dimanche 28**, ils assurent :

- la sonorisation de la ville (du bar breton jusqu'à « l'art et la bannière », ainsi que sur le quai A. France)

**Samedi 20** : promenade en calèche avec le Père Noël pour les petits. Remise des nombreux lots de la tombola.

**A partir du 10** : crèche de Noël dans la cour du musée maritime (création de M. Krastel).

Des après-midis ou soirées contes sont également prévus.

## Place de cinéma offerte aux 6 - 18 ans

Comme tous les ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, Mr Vigouroux, gérant du cinéma LE GOYEN, offre une place à tous les enfants et jeunes d'Audierne (de 6 à 18 ans inclus) afin qu'ils puissent venir visionner le film de leur choix dans la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 janvier.

Inscription et retrait des tickets en mairie.

UN GRAND MERCI A MR VIGOUROUX.

